

Texte 1

Chevalier Yannick (2016). Enseigner la grammaire du genre : à propos du traitement idéologique de la langue dans les manuels de CE1, *Le Français aujourd'hui*, n° 193, pp. 33-43.

La leçon sur le « féminin des noms »

Ce second incontournable didactique et pédagogique, présent dans l'ensemble des manuels scolaires, aborde la question du genre motivé, puisqu'il s'agit du genre des noms désignant des animés humains (et quelques animés non humains). Cette opposition sémantique entre animés humains et non animés n'est jamais explicitée, ce qui n'est pas sans inconvénient : les élèves pourraient conclure au terme de cette leçon que les noms – tous les noms – peuvent avoir un « féminin » : *camionne* serait-il le féminin de *camion* ? Mais ce n'est là qu'un inconvénient très secondaire, si l'on se penche plus précisément sur le contenu de ces leçons.

Ainsi, dans Belin 2009, les élèves doivent observer une image où, côte à côte, une fille et un garçon sont représentés au-dessus de deux GN : « *un invité / le cousin* » et « *une invitée / la cousine* ». L'activité d'observation consiste à trouver les noms masculins et les noms féminins et à s'interroger :

« Que remarques-tu à la fin des noms féminins ? ». L'objectif est ici de relever la marque écrite du genre grammatical féminin *-e* : le niveau d'analyse est donc celui de la morphologie du nom. Le contenu de la leçon, qui explicite ce que les élèves doivent retenir, est : « Pour former le féminin d'un nom, on ajoute souvent un *e* au nom ».

Une telle présentation présente de graves inconvénients :

- i) elle laisse entendre que les noms féminins sont dérivés des noms masculins (par l'adjonction d'une marque de genre) ;
- ii) elle laisse entendre que la marque du genre féminin est imprévisible ;
- iii) corrélativement, elle laisse entendre que le masculin ne possède pas de marque de genre.

Si, dans Belin 2009, l'attention des élèves est attirée sur la seule « fin des noms féminins » (il faudrait aussi observer ce qu'il y a à la « fin des noms masculins »), Bordas 2012 interroge : « Quel est le féminin de “lapin” ? de “sorcier” ? de “prince” ? ». L'ensemble des exercices proposés dans tous les manuels étudiés est sous-tendu par cet ordre masculin > féminin.

Une telle manière de présenter les choses repose sur une erreur d'analyse : le féminin ne dérive pas du masculin. *Sorcière* n'est pas le résultat d'une dérivation suffixale, où à la base *sorcier* s'adjoindrait un suffixe *-e*. *Sorcier* et *sorcière* sont deux noms différents, possédant chacun un genre propre, tous deux issus d'une dérivation suffixale sur la base *sorc-* à laquelle s'adjoignent le suffixe *-ier* ou le suffixe *-ière*. Ces deux noms forment un doublet lexical.

La leçon de Belin 2009 est particulièrement inquiétante, car elle énonce un principe aléatoire (« on ajoute *souvent* un *e* », nous soulignons). Celle proposée par Bordas 2012 l'est tout autant : « Pour former le féminin des noms, on ajoute souvent un *-e* [...]. Il existe de nombreux cas particuliers où l'on doit changer la terminaison : le boulanger > la boulangère, un menteur > une menteuse, un espion > une espionne »¹. De l'aléatoire (« souvent »), on

¹ Dans les exemples fournis, nous mettons en italique ce qui, dans les manuels, est imprimé en rouge. Cette représentation graphique de la suffixation mériterait à elle seule une analyse : pourquoi n'avoir pas indiqué que *-er* et *-eur* (dans *boulangier* et *menteur*) sont aussi des marques de genre grammatical ? Quant à la séquence *-onne* (*espionne*), il ne s'agit pas d'un

passé donc aux « cas particuliers », et Librairie 2013 va plus loin encore en consacrant une leçon particulière au « féminin *irrégulier* des noms » (nous soulignons) : « Il existe plusieurs manières d'écrire le féminin des noms : certains noms prennent un *e* à la fin (un client, une cliente) ; les noms masculins qui terminent par *-er* s'écrivent *-ère* (un cavalier, une cavalière) ; les noms masculins qui terminent par *-eur* s'écrivent *-euse* (le chanteur, la chanteuse) ; certains noms masculins doublent leur dernière consonne (un lion, une lionne) »².

Le défaut majeur de ce type de présentation (énoncer un principe général agrémenté d'une liste d'exceptions) résulte de l'erreur précédemment signalée qui consiste à croire que le féminin dérive du masculin : envisager les paires nominales comme des doublets lexicaux permet, à l'inverse, de mettre en évidence le phénomène de dérivation nominale et son caractère systématique : *-ier/-ière*, *-eur/-euse*, *-teur/-trice*, etc. Pour les doublets *cousin/cousine*, *client/cliente*, le principe de l'alternance suffixale prévaut là encore, avec pour les formes de féminin un suffixe *-e*, et pour les formes de masculin un suffixe zéro³.

Une autre explication quant à la prégnance de ce type de présentation tient sans doute aussi à la volonté d'aligner l'explication du genre des noms sur celle du genre des adjectifs, où en effet le suffixe de féminin est systématiquement *-e*. Or, un tel rapprochement introduit encore davantage de confusion : le genre des noms est inhérent (il est fixe) tandis que le genre des adjectifs est contextuellement tributaire du genre du nom recteur (il varie selon le genre du nom dont dépend l'adjectif).

Texte 2

Chemin Anne (2012). Genre, le désaccord, *Le Monde*, 28/03/2017

Dans la grammaire, le masculin l'emporte sur le féminin. Cette règle qui régit l'accord de l'adjectif exaspère les féministes. L'Académie française acceptera-t-elle de la réformer ?

La [France](#) est sans doute l'un des seuls pays au [monde](#) où les esprits s'échauffent sitôt que l'on évoque une réforme, même prudente, de la grammaire ou de l'orthographe. En 1990, la disparition de certains accents circonflexes – *voute* ou *paraître* – et la soudure de quelques mots composés – *portemonnaie* ou *pingpong* – avaient fait [frémir](#) les puristes : l'aval de la prestigieuse Académie et du Conseil supérieur de la langue française n'avait pas suffi à [apaiser](#) la sainte colère des défenseurs de l'orthodoxie.

Une petite décennie plus tard, la féminisation des noms de titres et de métiers avait plongé la France dans une bataille linguistique sans merci : lorsqu'Elisabeth Guigou ou Martine Aubry s'étaient fait [appeler](#) « Madame la ministre », les Académiciens avaient solennellement demandé l'[aide](#) du président de la République « *en une affaire qui, dans les hauteurs de l'Etat, porte atteinte à la langue française* ».

[...] Aujourd'hui, certaines féministes rêvent pourtant de [bousculer](#) ce bel ordonnancement linguistique régi par une institution vieille de bientôt quatre siècles. Le monde a changé, proclament-elles, il serait bon que la langue française en prenne acte. L'objet de leur courroux est une règle de grammaire dont l'énoncé leur semble [provenir](#) d'un autre monde : « Le masculin l'emporte sur le féminin. »

morphème de genre, mais un cas de redoublement consonantique résultant de l'adjonction du suffixe *-e*.

2 Si le traitement graphique de la morphologie nominale est plus sophistiqué dans Librairie 2013, puisqu'il indique aussi les suffixes du masculin, la formulation de la leçon est illogique : que peut signifier « les noms masculins qui terminent par *-X* s'écrivent *-Y* » ? En outre, l'on peut s'interroger sur les réponses prévisibles des élèves qui, appliquant la règle ainsi édictée, devraient conclure que le pendant de *instituteur* est... *instituteuse*.

3 Les cas de redoublement de la consonne finale peuvent être sans doute réservés à un apprentissage ultérieur, car ils résultent d'héritages orthographiques non explicables en synchronie.

Au nom de ce principe, l'adjectif qui qualifie plusieurs noms de genres différents s'accorde automatiquement au masculin : les garçons et les filles sont ainsi prêts pour l'école, de la même manière que les hommes et les femmes sont beaux. L'adjectif se met en effet au « *genre indifférencié, c'est-à-dire au masculin* », résume *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse. « *Dans les représentations, cette règle fait des femmes et du féminin les invisibles de la langue* », s'insurge Clara Domingues, docteure ès lettres et secrétaire générale de l'association.

Pour [tenter](#) de « *révolutionner les écrits, les correcteurs d'orthographe et nos habitudes* », L'égalité, c'est pas sorcier, la Ligue de l'enseignement, Le monde selon les femmes et Femmes solidaires ont lancé une pétition – « Que les hommes et les femmes soient belles ! » –, qui demande à l'Académie française de [réformer](#) l'accord de l'adjectif (Petitions24.net). « *Cette règle de grammaire apprise dès l'enfance sur les bancs de l'école façonne un monde de représentations dans lequel le masculin est considéré comme supérieur au féminin* », affirme ce texte, qui a déjà recueilli plus de 3 300 signatures.

Les pétitionnaires demandent l'application d'un nouveau principe, la règle de proximité : lorsque les noms sont de genres différents, l'adjectif s'accorderait avec le mot le plus proche. Par la grâce de ce dispositif égalitaire, les manteaux et les vestes seraient blanches et non plus blancs, tandis que les garçons et les filles nous sembleraient gentilles, et non plus gentils. « *Cette règle serait souple*, note Clara Domingues. *Il suffirait de l'enseigner à l'école et de laisser ensuite vivre la langue.* » [...]

Contrairement à ce que certains pourraient [penser](#), la règle de proximité n'a rien d'une élucubration féministe du XXI^e siècle. En grec ancien, l'adjectif épithète qualifiant des noms de genres différents ne se mettait pas systématiquement au masculin, comme il le fait aujourd'hui en français : il s'accordait avec le nom le plus proche, en vertu de la fameuse règle de proximité. *Le Grand Dictionnaire des lettres* (Larousse) souligne qu'en latin il en était de même : « *Au latin remonte l'accord de l'épithète, s'il y a plus d'un nom support, avec le plus rapproché*, précise l'ouvrage. *Cet usage domine (irrégulièrement) en ancien français.* »

Et de [citer](#) la *Chanson de Roland*, qui applique, lorsqu'elle raconte la mort du chevalier à Roncevaux, la règle de proximité défendue par les féministes de 2012. « *La langue du Moyen Age pratiquait ordinairement l'accord avec le donneur le plus proche*, confirme l'ouvrage de Grevisse. *Les auteurs du XVII^e et même ceux du XVIII^e suivaient encore assez souvent l'ancien usage.* »

A cette époque où l'Académie française voit le jour, la règle de proximité est encore très présente mais elle fait l'objet de [débat](#)s : elle chagrine le poète François de Malherbe (1555-1628) mais elle ne déplaît pas au grammairien Claude Favre de Vaugelas (1585-1650) – l'un des premiers membres de l'Académie ! –, qui recommande d'écrire « *le cœur et la bouche ouverte* » ou « *des travaux et des chaleurs excessives* ».

Dans ses *Suites des remarques nouvelles sur la langue française* (1692), le père Bouhours estime cependant que ces phrases ont « *ce me semble quelque chose qui fait de la peine* » : il avoue n'avoir « *jamais pu [se] résoudre* » à [appliquer](#) une règle qui « *[laisse] ainsi un substantif en l'air* » – le malheureux nom masculin, auquel l'adjectif ne fait plus écho. Racine, lui, utilise tour à tour les deux constructions, écrivant, par exemple, dans *Athalie* (1691) : « *Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières.* »

La règle précisant que le masculin l'emporte sur le féminin finit par s'imposer au XVIII^e pour des raisons qui ne doivent pas grand-chose à la linguistique : à cette époque, la supériorité

masculine va tout simplement de soi. « *Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* », affirme Bouhours en 1675. « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* », complète élégamment, en 1767, le grammairien Nicolas Beauzée.

Texte 3

Candéa Maria (2013). Cachons ce féminin que nous ne saurions voir au pouvoir : de la résistance des FrançaisEs à la féminisation des titres glorieux. Entretien avec Sylvia Duverger. *Féminismes en tout genre*, <http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com/archive/2013/12/12/cachez-moi-ce-feminin-que-je-ne-saurais-voir-de-la-resistanc-516025.html>

Maria Candea, maîtresse de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 en sociolinguistique.

En tant que chercheuse, Maria Candea s'intéresse particulièrement aux phénomènes de parole qui échappent au contrôle conscient, aux accents socialement valorisés ou stigmatisés, à l'enseignement de l'oral et aux politiques de lutte contre les discriminations dans l'Education nationale. En tant que militante féministe elle s'intéresse surtout à l'éducation anti-sexiste et aux pratiques non politisées de déconstruction des normes de genre.

Il est frappant d'observer que la question de la féminisation des noms de métiers et titres ne se pose qu'à partir d'un seuil de revenus assez important. Dans certaines langues, comme en anglais, ou en hongrois, les noms de métiers sont invariables quel que soit le genre de la personne qui les exerce (assigné en général selon le sexe) ; dans d'autres langues, comme en allemand, les noms de métiers s'accordent au féminin ou au masculin en fonction du genre assigné aux personnes concernées. En français, comme dans d'autres langues romanes, la règle est variable : l'accord dépend du prestige de chaque métier ! Par exemple, les métiers d'infirmier ou de puériculteur sont très largement féminins et mal rémunérés : or, toutes les femmes qui les exercent se nomment *infirmières* ou *puéricultrices* tandis que les rares hommes qui les exercent se nomment *infirmiers* ou *puériculteurs* ; personne ne trouve rien à redire à ces formes accordées. Il en est de même pour les métiers de vendeur et caissier où on parle de vendeuses/vendeurs et caissières/caissiers sans se poser la moindre question. En revanche, on trouve encore beaucoup de femmes dans des métiers plus prestigieux, des avocates, pharmaciennes, directrices de cabinet, directrices de recherche, conservatrices de grandes bibliothèques, chercheuses, députées ... qui se présentent au masculin dans leur milieu professionnel, comme si tout d'un coup les noms de métiers devenaient invariables en genre. Elles ne se rendent pas compte qu'elles ne font que contribuer ainsi activement à la rigidification de l'association qui s'établit entre bas salaire et forme féminine du nom de métier, ou, autrement dit à la dévalorisation symbolique du féminin par rapport au masculin.

Or, cette règle variable en fonction du prestige social des métiers n'a rien à voir avec la morphologie de la langue française, comme certainEs tentent de s'en persuader, mais uniquement avec la hiérarchie des genres puisque la question de l'accord au féminin se pose uniquement à partir d'un certain seuil de revenus. L'exemple du mot *directeur/directrice* est très révélateur : on parlera d'une femme *directrice d'école* et d'une femme *directeur de cabinet*... Souvenons-nous des débats d'il y a une dizaine d'années, dans la presse, pour savoir si on a le droit de dire « la ministre » ! Jamais on n'aurait de débats pour savoir si on peut dire « le secrétaire » dans des milieux où les secrétaires sont le plus souvent des femmes. (...) Je pense que les tensions contradictoires que subissent les femmes, entre leurs aspirations à l'égalité avec les hommes et la crainte de porter des combats individuels et de s'isoler, ont

favorisé la création de flexions nouvelles au féminin comme *professeuse, chercheuse, défenseuse, auteure*, etc. Ces formes permettent de marquer le féminin à l'écrit mais pas à l'oral, ce qui n'aurait pas été le cas avec les formes fléchies régulières *professeuse, chercheuse, défenseuse, autrice*. Ces formes nouvelles sont donc des sortes de compromis. Là encore, cela concerne uniquement les métiers et les titres prestigieux, car personne n'a songé à créer la forme *vendeuse* pour nommer les *vendeuses*. [...]

Il ne faut pas oublier que nos pratiques langagières portent de nombreuses traces de choix politiques collectifs. Or, les gens ont l'habitude de s'insurger contre les choix les plus récents, qu'ils appellent le « politiquement correct », sans se rendre compte que leurs pratiques habituelles auxquelles ils sont attachés ne sont que le politiquement correct de l'époque précédente. Ce n'est pas seulement parce qu'on évite d'appeler « *du petit nègre* » un texte plein de fautes de français que le racisme va reculer ; c'est surtout parce que des personnes de plus en plus nombreuses combattent politiquement le racisme qu'elles vont prendre conscience de ce qu'il y a de choquant dans l'expression « *langage petit nègre* », qu'elles vont l'éviter et tenter d'en convaincre les autres. Le langage est une pratique sociale et politique.

Texte 4

Viennot Eliane (2014). Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! « Les Académiciens ne savent pas de quoi ils parlent ». Entretien avec Sylvia Duverger. *Féminismes en tout genre*, <http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com/archive/2014/09/28/non-le-masculin-ne-l-emporte-pas-sur-le-feminin-entretien-av-543144.html>

Éliane Viennot est professeure de littérature française de la Renaissance à l'université de Saint-Étienne, et membre de l'Institut universitaire de France, autrice de « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin », 2014, éditions Ixe.

SD : Le français a connu un développement décisif au XVI^e siècle : il devient alors la langue institutionnelle et juridique et les poètes travaillent à en faire une langue prestigieuse. C'est l'époque de la *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay, qui paraît en 1549. Vous rappelez combien peu la langue française était alors réfractaire au genre féminin. Quels sont les usages qui en attestent ? Quelles règles suivaient les poètes de la Pléiade, Ronsard en particulier, qui n'aimait guère que les femmes résistent à ses avances, et Du Bellay, qui s'est attelé à étudier et à « amplifier » ou enrichir « les manières de parler françaises » ?

EV : Les poètes de la Pléiade, qui ont effectivement œuvré à l'enrichissement du français, ne se sont pas préoccupés de cette question, pour la bonne raison que ce n'en était pas encore une ! Il était évident, pour tout le monde, qu'on parlait des femmes avec des mots féminins et des hommes avec des mots masculins, comme cela avait toujours été le cas depuis le latin, et comme cela semblait logique en français. Cela n'a évidemment rien à voir avec leur position vis-à-vis de l'égalité ou de l'inégalité des sexes, qui varie d'un homme à l'autre.

Concernant les termes de « titres et fonctions », comme on dit aujourd'hui, il en existait autant que de métiers (ou « d'états ») féminins ou masculins. Les *bouchères, heaumières, brasseuses, féronnes, marécales, mairesses, portières, prévôtes*... étaient répertoriées en tant que telles sur les listes de contribuables, et cela depuis le Moyen Âge. Et l'on trouve des *seigneuses*, des *possesseuses*, des *emperières*... dans les documents notariés ou les chroniques. Il y avait encore quelques *jugesses* en Bretagne. Et il y avait des *officières* dans tous les couvents de femmes. Si certains mots désignant des métiers n'existaient pas au

féminin ou au masculin, c'est que ces métiers n'étaient exercés que par l'un ou l'autre sexe. Mais dès qu'on désignait une posture plus qu'un métier, on déclinait le mot en fonction du sexe de la personne concernée. On attribuait par exemple à une femme le terme d'*avocate*, si elle se faisait la *défenseuse* d'une cause.

Concernant les accords, ils se faisaient avec tous les mots se rapportant à un substantif en fonction de son genre : articles, adjectifs, participes passés (quel que soit l'auxiliaire), mais aussi participes présents : Ronsard se fait plaisir en imaginant une femme *pendante à son col* et *attendante son pardon*... Quant à la fameuse règle qui veut que « le masculin l'emporte sur le féminin », elle n'avait pas encore été inventée. Comme en latin, on accordait le ou les termes se rapportant à une énumération avec le dernier mot de celle-ci : *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges*.

S.D : Le 31 juillet 1998, dans *Le Monde*, Fumaroli publiait « [La querelle du neutre](#) », une tribune dans laquelle il affirmait que le masculin en français faisait office de neutre dès lors qu'il ne désigne pas seulement des êtres animés de sexe mâle. Vous affirmez quant à vous qu'il n'y a pas de neutre en français [1]...

E.V : C'est un fait, auquel ni vous ni moi ne pouvons rien : il n'y a plus de neutre en français depuis le bas latin. Mais c'est un fait aussi qu'il y a des gens malhonnêtes (Fumaroli) ou mal informés qui prétendent le contraire !

Cela dit, si on laisse de côté la question des « titres et fonctions » – absolument hors sujet car entièrement fondée sur des contrevérités –, il reste que le français, parce qu'il ne connaît que deux genres, *contraint* à choisir entre l'un et l'autre en cas d'évocation de groupes mixtes (soit « Les électeurs trancheront » soit « Les électrices trancheront ») ou alors à nommer les deux groupes (« Les électeurs et les électrices trancheront »). Et il est clair qu'historiquement parlant, face à cette alternative, c'est d'une part la première solution et d'autre part le premier choix en son sein qui l'ont emporté ! L'objectif d'économie (naturel dans la communication) a favorisé le groupe le plus fort, ce qui est logique, et cela d'autant plus facilement sans doute que ce groupe s'est réservé de très longue date le droit de parler en public (*taceat mulier in ecclesiam*, disait – paraît-il – saint Paul : *que la femme se taise à l'église*). Même chose pour les pronoms, qui répondent également à un souci d'économie : « Les jeunes fument trop. *Ils* ne pensent pas à leur santé. »

Si l'on tient à « parler non sexiste » (en vertu, cette fois-ci, de la *political correctness*), on doit ici renoncer à l'économie ; et pour le coup, innover : nommer les deux groupes (si possible en respectant l'ordre alphabétique, et non la galanterie) et, à l'écrit, trouver des manières de les signifier (les Français-e-s, les Français.e.s, les électeurs/trices, etc.). Mais il est faux de soutenir que « parler non sexiste » revienne toujours à rallonger les énoncés. Dire *une autrice*, *une écrivaine*, *une poétesse* (tous mots attestés depuis des siècles) est plus rapide que dire *une femme auteur*, *une femme écrivain*, *une femme poète* ; sans parler des redondances pures comme *une femme ministre* ou *une femme maire*. (...)

En tant que féministe, je pense qu'on peut (et qu'on doit) progresser à l'intérieur du cadre de la *binarité* : rendre les deux genres égaux, au lieu que l'un pèse davantage que l'autre, « l'emporte sur lui ». Par exemple, **outre les questions de titres et d'accord de proximité, je pense qu'on devrait adopter la règle de l'accord majoritaire lorsqu'on désigne des collectivités mixtes. Dire *elles* au lieu de *ils* à partir du moment où on évoque un groupe où les filles sont plus nombreuses que les garçons. Cela ferait le plus grand bien à tout le monde. Cela se fait du reste déjà couramment au Canada.**

Mais quant à sortir de la *binarité en matière de langue*, je ne crois pas la chose possible. Même les langues qui possèdent un neutre sont soumises à la *binarité masculin/féminin* dès

lors que l'on parle des êtres animés. Certes, des jeux sont possibles entre l'un et l'autre : des individus peuvent parler d'eux alternativement au féminin et au masculin, « passer » dans l'autre genre, etc. Cela n'entame pas la binarité. On peut aussi imaginer d'inventer quelques pronoms, pour désigner les personnes refusant de se situer dans un sexe ou l'autre (*iel* ?), de même qu'on pourrait inventer quelques pronoms pour désigner les collectivités mixtes sans devoir choisir entre *ils* et *elles*, ou *celles* et *ceux* (*iels*, *ciels* ?). Mais une fois la phrase commencée avec l'un de ces mots, comment la finir si elle comporte des adjectifs, des participes passés ? Il faudrait bien choisir entre le masculin et le féminin, ou exprimer les deux (*iel est génial ? géniale ? génial-e* ?). Une fois de plus, notre langue *contraint* à ce choix entre deux éléments, et seulement ces deux-là, c'est... son génie. Vouloir la faire fonctionner autrement serait autant voué à l'échec que les entreprises évoquées jusqu'ici. (...)

Ce serait exactement la même chose, me semble-t-il, si on voulait introduire un troisième genre, ou au contraire supprimer l'expression du masculin et du féminin, ou encore supprimer le seul féminin, comme l'ont parfois proposé certaines femmes – que les masculinistes auraient certainement applaudies ! Quel que soit le choix effectué (par qui ?), il faudrait introduire des changements dans presque toutes les classes de mots : articles, adjectifs, noms, pronoms, participes... Tant d'efforts (pour autant qu'on se mette d'accord) n'aboutiraient pas.

Cette affaire ouvre toute une série de questions passionnantes, dont certaines donnent un peu le vertige, et dont on n'a pas fini, à mon avis, de faire le tour. Notamment celle des rapports entre le genre grammatical, le genre social, le genre psychique et le sexe. Être un homme ou une femme, n'est-ce pas d'abord être nommé-e tel-le ? être obligé-e de se dire tel-le dès qu'on ouvre la bouche ? Comment conjuguer cette binarité linguistique, vraisemblable matrice de la binarité psychique (le fait de se sentir homme ou femme), avec la nécessité de défaire la binarité sociale (le fait d'assigner des rôles distincts aux uns et aux autres) et avec la nécessité de renoncer aux certitudes sur le sexe biologique ? Puisque, voilà un paradoxe amusant, nous savons aujourd'hui que la nature (que nous prenions pour le seul terrain solide en la matière !) ne détermine pas deux classes d'individus.

Pour ma part, même si je trouve dommage que la langue ramène incessamment les individus à leur sexe, je pense que l'essentiel est de faire ce qui est à notre portée : organiser l'égalité. En linguistique comme en politique. Déconstruire le genre comme impératif organisant la domination masculine.